



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Raccordement des bornes de recharge électrique au réseau d'électricité

Question écrite n° 459

Texte de la question

Mme Justine Gruet interroge Mme la ministre de la transition énergétique sur le raccordement des bornes de recharge électrique au réseau d'électricité. Avec le développement des voitures électriques, la France comptait, au 31 mai 2022, 62 136 points de recharge électrique ouverts au public. Aujourd'hui, 219 aires d'autoroute en sont équipées, dont 70 % avec des bornes à haute puissance. L'objectif étant que toutes les aires d'autoroute du réseau français soient couvertes en 2023. Le raccordement des bornes au réseau électrique est effectué par Enedis. Chaque borne de recharge électrique rapide a une puissance de 150 à 350 kW. Sur les aires d'autoroute, il en est installé une dizaine, parfois une vingtaine, pour anticiper les besoins à venir lors des journées de pointe (grands départs). Or une telle consommation pourrait déstabiliser le réseau d'électricité local, ce qui suscite l'inquiétude des maires des communes situées autour des aires d'autoroute. Il est parfois difficile pour eux d'avoir des informations fiables devant la multiplicité des interlocuteurs et l'absence de schémas nationaux. Elle lui demande si une stratégie nationale existe sur la question du raccordement des bornes au réseau électrique, sur les déséquilibres qu'elles peuvent engendrer et, plus largement, sur la soutenabilité du surcroît de consommation à l'échelle d'un territoire.

Texte de la réponse

Réduire les émissions de gaz à effet de serre, la dépendance énergétique et améliorer la qualité de l'air en milieu urbain : c'est tout l'enjeu du développement des véhicules propres. L'électromobilité constitue une des priorités du Gouvernement. Pour atteindre la neutralité carbone en 2050, l'État engage résolument la transition pour tous les modes de transports, notamment le développement des véhicules électriques nécessitant l'installation de bornes de recharge. Les bornes de recharge installées sur les aires de service du réseau autoroutier facilitent l'itinérance des véhicules électriques. Pour une meilleure expérience utilisateur, les stations de recharge permettent de faire une recharge entre 20 et 30 minutes, et nécessitent des bornes de 150 kW au minimum. Les raccordements au réseau public de distribution sont réalisés par le gestionnaire de réseau, notamment ENEDIS sur environ 95% du territoire national. L'étude conjointe ENEDIS RTE « Les besoins électriques de la mobilité longue distance sur autoroute » publiée en juillet 2021, précise qu'à l'horizon 2035 la puissance totale installée des stations de charge sur autoroute est estimée entre 2 GW et 5 GW environ et que les besoins de puissance sont de l'ordre de 4 MW en moyenne par aire de service. L'étude confirme que les réseaux s'adapteront aux besoins de recharge sur autoroute et que d'un point de vue technique, les extensions et adaptation des réseaux nécessaires pour raccorder ces stations de recharge ne posent pas de difficultés techniques particulières. Néanmoins, selon le niveau de puissance et la configuration technique d'alimentation des délais pouvant aller de douze à vingt-quatre mois sont nécessaires pour la réalisation des études, l'obtention des autorisations administratives et la réalisation des travaux. Ainsi, les demandes de raccordement doivent être anticipées par les porteurs de projets, pour permettre une bonne adéquation entre le besoin des utilisateurs et le dimensionnement des infrastructures. Ainsi, le ministère participe à différents travaux prospectifs d'identification des besoins de recharge de véhicule électrique dans une optique d'anticipation et de préparation du réseau électrique aux enjeux de décarbonation des transports routiers. Ce travaux reposent

notamment sur l'étude de RTE "Futurs énergétiques" dans laquelle il peut être noté que quel que soit le scénario de consommation d'électricité à horizon 2050, les transports consommeront une part importante de l'électricité produite à horizon 2050 (entre 77 et 125TWh). Pour accompagner l'électrification des usages afin notamment de décarboner de nombreux secteurs de l'économie, le Gouvernement souhaite ainsi accélérer le déploiement des énergies renouvelables et relancer le nucléaire. La ministre de la Transition énergétique Agnès Pannier-Runacher a ainsi porté à cet effet, deux projets de loi d'accélération dont l'un a été promulgué sur les énergies renouvelables et l'autre est en cours d'examen au Parlement suite à son adoption par l'Assemblée nationale le 21 mars 2023 (sur le nucléaire).

Données clés

Auteur : [Mme Justine Gruet](#)

Circonscription : Jura (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 459

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Transition énergétique

Ministère attributaire : Transition énergétique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 août 2022](#), page 3667

Réponse publiée au JO le : [4 avril 2023](#), page 3202